



*Le Premier Ministre*

*... 36113 / SG*

Paris, le 23 JAN. 2013

Monsieur le Président délégué,

Les aides aux familles jouent un rôle central dans la politique sociale de notre pays. Elles ont contribué fortement au maintien de son dynamisme démographique. Elles apportent un soutien essentiel aux familles en réduisant les charges liées à la présence d'enfants et en aidant au développement de services répondant à leurs besoins. Elles contribuent à réduire le taux de pauvreté des ménages les plus modestes. Elles permettent enfin aux parents de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, notamment lorsqu'ils ont de jeunes enfants.

Pour autant, de nouveaux besoins et de nouveaux enjeux se font jour :

- Les travaux de la conférence contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale des 10 et 11 décembre derniers ont montré la persistance en France d'un niveau de pauvreté touchant certains enfants qui n'est pas acceptable, ainsi que la plus grande fragilité face à la pauvreté des familles monoparentales et des familles nombreuses.
- Le développement de services répondant aux besoins des familles, notamment de solutions d'accueil de la petite enfance, est une préoccupation majeure. La réduction des inégalités entre familles et la lutte pour l'inclusion sociale passent autant par l'action de ces services que par les aides financières.
- Les salariés aspirent à une meilleure prise en compte de leur statut de parent dans leur vie professionnelle. C'est l'un des thèmes de la négociation sur l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail engagée par les partenaires sociaux et incluse dans la feuille de route de la Grande conférence sociale des 9 et 10 juillet 2012.

Alors que notre pays consacre 56 % de sa richesse annuelle aux dépenses publiques, dont plus de la moitié à la protection sociale, il est également important de veiller à l'efficacité et à l'équité des systèmes d'aides. La situation de déficit persistant de la branche famille est préoccupante. Dès la Grande conférence sociale, le Gouvernement a posé le constat, largement partagé, de l'inadaptation structurelle entre le niveau des dépenses et celui des ressources de la protection sociale, qui a conduit à financer par l'endettement une partie des dépenses annuelles.

Monsieur Bertrand Fragonard  
Président délégué du Haut conseil de la famille  
14 avenue Duquesne  
75350 Paris 07 SP

Des mesures de redressement financier s'imposent donc, qui doivent être définies en veillant à plus d'efficacité et d'équité. Pour cela, c'est l'économie générale du système d'aide aux familles qu'il convient de réexaminer : architecture d'ensemble, efficience des dispositifs, pertinence de leur ciblage.

Je souhaite que vous conduisiez cette réflexion d'ensemble sur la politique familiale au premier trimestre 2013 au sein du Haut conseil de la famille, que je réinstallerai dans les semaines qui viennent et à la tête duquel vous serez confirmé.

Cette réflexion se concentrera sur les prestations versées directement par la branche famille, en tenant compte des dépenses engagées par les autres acteurs publics qui concourent à l'atteinte des mêmes objectifs ainsi que des interactions avec les dépenses fiscales qui ont pour objet de prendre en compte les charges de famille.

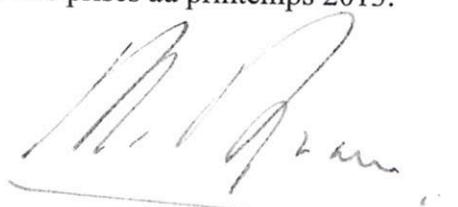
A partir des nombreux travaux conduits sur le sujet, dont ceux du Haut conseil de la famille, il s'agira d'établir une cartographie des aides aux familles, en faisant apparaître la distribution de leurs bénéficiaires, leur nature (aides directes aux familles, aides aux structures pour développer l'offre de services aux parents, etc.) et en mettant en évidence les champs de recouplement ou d'incohérence des dispositifs.

Une projection du compte de la branche famille à l'horizon 2025 sera réalisée. Elle intégrera, en dépenses, les réformes déjà annoncées ainsi que les nouveaux services que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour répondre aux besoins des familles. Elle retiendra, en recettes, celles prévues dans l'annexe B de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 pour la période 2013-2017 et, au-delà de 2017, une progression identique à celle du produit intérieur brut. Elle sera menée à champ constant, notamment s'agissant de la contribution de la branche au Fonds de solidarité vieillesse.

Sur ces bases, vous proposerez plusieurs scénarios pour engager, avec un infléchissement significatif dès 2014, une trajectoire de retour à l'équilibre financier de la branche s'achevant au plus tard en 2016. Vous formulerez des propositions de réforme ou de refonte des différents dispositifs pour en améliorer l'efficacité et l'équité, mais aussi la lisibilité pour les publics concernés. Une combinaison adaptée entre des aides financières plus redistributives et le développement des services devra en particulier être recherchée.

Ces travaux permettront notamment d'éclairer les conditions de réalisation des objectifs retenus lors de la conférence des 10 et 11 décembre 2012 et dans le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté lors du comité interministériel de lutte contre les exclusions du 21 janvier 2013, ainsi que de ceux définis par le Gouvernement lors du comité interministériel pour la modernisation de l'action publique du 18 décembre 2012.

Je souhaite disposer de vos propositions et de l'avis du Haut conseil de la famille à la fin du mois de mars 2013, afin que des décisions puissent être prises au printemps 2013.



Jean-Marc AYRAULT